



Prime légale ou prime conventionnelle?

Par **Sahory**, le **17/04/2008** à **21:01**

Bonjour,

Je suis confrontée à un licenciement économique.

En faisant des recherches, je constate qu'il existe une prime légale de licenciement, plus avantageuse que la prime conventionnelle à laquelle je suis soumise.

Hors, sur mon contrat de travail, il est précisé que "la convention dont vous avez pris conscience définit les conditions d'exécution et de cessation de votre contrat de travail". Je me sens vraiment lésée!!! J'aimerais savoir si je peux tout de même réclamer à mon employeur la prime légale, un minimum dû à tous salariés licenciés?

Je vous serai très reconnaissante de me renseigner et vous remercie à l'avance.

M.